

# 1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL DE L'HUVEAUNE

**08 et 09 Septembre 2023**

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : .. **A réception du règlement visé par la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA**  
Ouverture des engagements ..... **A réception du règlement visé par la LRSA PACA**  
Clôture des engagements ..... **Lundi 28 Août 2023 à minuit**  
Parution du carnet d'itinéraire..... **Lundi 28 Août 2023 à minuit**  
Dates et heures des reconnaissances **Samedi 2 Septembre et Jeudi 7 Septembre 2023**  
..... **de 08h à 12 h et 14h à 18h**  
Vérifications administratives le : ..... **08/09/2023 de 14 h 00 à 20 h 00 - Salle des Fêtes à Nans**  
Vérifications techniques le : ..... **08/09/2023 de 14 h 30 à 20 h 30 - Cours Charles De Gaulle à Nans**  
Heure de mise en place du parc de départ le : **08/09/2023 de 15h00 à 21h00 – Parking La Ferrage à Nans**  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le ..... **08/09/2023 à 21h00 - Salle des Fêtes à Nans**  
Publication des équipages admis au départ le ..... **08/09/2023 à 21h15 - Salle des Fêtes à Nans**  
Publication des heures et ordres de départ le ..... **08/09/2023 à 21h15 - Salle des Fêtes à Nans**  
L'ordre des départs sera établi comme suit : ..... **VHC – Moderne – VHRS**  
Briefing des pilotes ..... **08/09/2023 à partir de 14 h 00 après émargement au contrôle administratif**  
Départ le : ..... **Samedi 09 Septembre 2023 à 9 h 30 Parking La Ferrage à Nans**  
Publication des résultats partiels le : **09 septembre 2023, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**  
Arrivée à ..... **Samedi 09 septembre 2023 à 17 h 13 Parking La Ferrage à Nans**  
Vérifications finales le : ..... **Samedi 09 septembre 2023 Parking La Ferrage à Nans**  
Taux horaire de la main d'œuvre ..... **60 € TTC**  
Publication des résultats du rallye le ..... **Samedi 09 septembre 2023 à 17 h 30 Parking La Ferrage à Nans**  
Remise des prix le : ..... **Samedi 09 septembre 2023 à partir de 17 h 15 sur le Podium**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Marseille-Provence Métropole, en qualité d'organisateur administratif organise en collaboration avec l'Allauch Racing team en qualité d'organisateur technique les 08 et 09 septembre 2023 le 1<sup>er</sup> Rallye Régional DE L'HUVEAUNE.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa n°36 et sous le Permis d'Organiser FFSA n°456 en date du 22/06/2023.**

## Comité d'Organisation

Présidents..... **Marc CONXICOEUR**  
Membres : Jean CANETTO, Maxime CONXICOEUR, Henri DALBIN, Paul DE FRAJA, Laurent FRANCOIS, Michel GIRAUD, Nathalie LUCCIARDI-CONXICOEUR, Jean-François MARIA, Patrick PELAT, Jacky PINON, Alain ROSSI, Régis TROCCOLI.  
Et les bénévoles de l'A.S.A. Marseille-Provence Métropole  
Secrétariat du Rallye, Adresse : **ALLAUCH RACING TEAM –15 RUE PIERRE AUDOUBERT - 13190 MARSEILLE** - Téléphone : **06.09.08.05.93** –  
Email : [allauchracingteam.organisation@laposte.net](mailto:allauchracingteam.organisation@laposte.net)  
Permanence du Rallye : **même adresse que le secrétariat ci-dessus jusqu'au 7 septembre 2023 septembre 09 septembre 2023 à Nans-les-Pins – Salle des Fêtes.**

## Organisateur technique

Nom : **ALLAUCH RACING TEAM – 15 RUE PIERRE AUDOUBERT – 13190 ALLAUCH**  
Email : [allauchracingteam.organisation@laposte.net](mailto:allauchracingteam.organisation@laposte.net)  
Représenté par monsieur Marc CONXICOEUR

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.**

### 1.1 P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<b>M. Serge PAILLE</b>	Licence n° ..... 3335
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	<b>Mme. Marilynne DUCARTERON</b> <b>M. Alain ROSSI</b>	Licence n° .....6840 Licence n° ..... 7529
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<b>Mme. Marilynne DUCARTERON</b>	Licence n° .... 6840
Directeur de Course	<b>M. Gérard GHIGO</b>	Licence n° ..... 1967
Directeurs de Course Adjoints	<b>M. Serge FREVILLE</b> <b>M. Marc DUCARTERON</b>	Licence n° .... 27121 Licence n° .... 9003
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	<b>M. Christian COULET</b> <b>Mme. Odile VINCENSINI</b> <b>M. Jacky PINON</b>	Licence n° ..... 3650 Licence n° .....9656 Licence n° ..... 5330
Directeur de Course délégué Tricolore	<b>M. Lismon LAMBERT</b>	Licence n° ..... 3582
Commissaire Technique responsable	<b>M. Dominique TURPIN</b>	Licence n°... 119028
Commissaires Techniques adjoints	<b>M. Loïs BORDERON</b> <b>M. Bertrand FRANCOU</b> <b>M. Jean-Pierre FORESTELLO</b>	Licence n° ...183288 Licence n° 6850 Licence n° 11620
Chargés des relations avec les concurrents	<b>M. Christophe ARIOLI</b> <b>Mme. Françoise FREVILLE</b> <b>Mme. Isabelle FORESTELLO</b>	Licence n°... 228702 Licence n°... 111134 Licence n° .. 138486
Médecin chef	<b>M.</b>	Licence n°.
Chargé des relations avec la presse	<b>M. Alain ROSSI</b>	Licence n° .....7529
Délégué Ligue PACA	<b>M. Thierry HAMONIC</b>	Licence n° .....31600
Organisateur Technique – Délégué Autorité	<b>M. Marc CONXICOEUR</b>	Licence n° 9715
Responsable des commissaires	<b>M. Marc CONXICOEUR</b>	Licence n° .....9715
Chargé des Chronomètres	<b>M. Jacky PINON</b>	Licence n° .....5330
Chargé du Matériel	<b>M. Régis TROCCOLI</b>	Licence n° ..... 4568
Responsable des classements	<b>NICOLE BONNET</b>	
Responsable des liaisons radio	<b>Société AIXOCOM</b>	

**Mesdames & Messieurs les Commissaires de la FFSA**

<b>ES 1/3/5 NANS-LES-PINS – 5,700 km</b>	
Nombre de postes de Commissaires.....	<b>10</b>
Nombre d’extincteurs par poste .....	<b>1</b>
Nombre de commissaires .....	<b>25</b>
Nombre d’ambulance .....	<b>Conforme à l’article 2 de la réglementation générale</b>

<b>ES 2/4/6 LES GLACIERES – 5,150 km</b>	
Nombre de Postes de Commissaires.....	<b>8</b>
Nombre d’extincteurs par poste .....	<b>1</b>
Nombre de commissaires .....	<b>21</b>
Nombre d’ambulance .....	<b>Conforme à l’article 2 de la réglementation générale</b>

### 1.2 P. ELIGIBILITE

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional DE L'HUVEAUNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 Coef.2,
- Les Challenges Rallye 2023 Pilotes et Copilotes de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA.

### 1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de confirmation par mail de leur inscription, une pré-liste sera mise à jour sur le site de l’ASA Marseille-Provence Métropole, avec leur horaire de convocation pour les vérifications administratives, qui auront lieu le vendredi 8 septembre de 14 h à 20 h – Salle des Fêtes de Nans.

**Chaque équipage devra présenter les pièces suivantes : permis de conduire et licence en cours de validité pour le pilote et le copilote ainsi que le passeport technique afin de pouvoir retirer l’ensemble des documents.**

Vérifications techniques le vendredi 8 septembre de 14 h 30 à 20 h 30, Cours Charles DE GAULLE Nans.

Les vérifications finales seront effectuées . Taux horaire : 60 € TTC maxi

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1er Rallye Régional DE L'HUVEAUNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 28 Août 2023**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum (toutes catégories confondues).

**3.1.11.1P.** Les droits d’engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie des licences pilote et copilote, permis de conduire pilote et copilote, copie de la 1ère page du passeport technique, ainsi que la 1ère page de la fiche d'homologation, et les fiches d'enregistrements équipements de sécurités pilotes et copilotes.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**Dans le parc d'assistance, il ne sera toléré, avec la voiture de course, qu'un seul véhicule d'assistance (adhésif « assistance » obligatoire).  
Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.**

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Nans-les-Pins (Annexe parc fermé).  
**L'accès au parc d'assistance ne pourra se faire le vendredi 8 qu'à partir de 18h00.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Tenir compte de la réglementation FFSA concernant l'identification des voitures et la position des plaques d'immatriculation. Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation), d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2022.

Les concurrents dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la façade avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES MENTIONS INDISPENSABLES SUR LES ENGAGEMENTS**

**En application des dispositions fédérales concernant l'identification des voitures, nous vous demandons de compléter, entièrement et lisiblement, les parties PILOTE et COPILOTE du bulletin d'engagement. Conformément à la circulaire FFSA N° PJ 05/12/145, nous vous informons que tous ces renseignements (Nom, Prénom, Sexe, Date et Lieu de naissance, N° de Permis de conduire, date et lieu de délivrance, Nationalité et Adresse de domicile) seront transmis à la Préfecture, 6 jours avant le début de la manifestation.**

### 5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Moderne représente un parcours de 115,315 km.

Il est divisé en une étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 32,550 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/3/5 – NANS-LES-PINS et ES 2/4/6 - LES GLACIERES

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## **6.2 P. RECONNAISSANCES**

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3**

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 2 septembre et Jeudi 7 Septembre**  
**de 8h à 12h et de 14h à 18h**

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Coupes et récompenses pour tous les Concurrents.